

PMUC.COM

BANQUE

20 MILLIONS

VENDREDI 8 MARS

SOYEZ PRÊTS

À GAGNER !

N°475 du vendredi 08 mars 2019

info **M**atin

400 Fcfa

2^e année

Quotidien

L'actualité autrement

Perquisition

Mebe Ngo'o en larmes

à Zoétélé

P.3

Entamée le 6 mars à Yaoundé, la vague de fouilles des sites appartenant au couple, s'est poursuivie hier, en toute discrétion, à Nkolfontong. En présence de l'ancien Mindef, très abattu. Revenu au Tcs, il y a passé sa troisième nuit avec ses trois compagnons de fortune.



Troubles à l'ordre public

Me Michelle Ndoki en prison

P.9

Akonolinga

150 femmes prêtes pour l'utilisation des Tic

P.4

info **T**V
Votre chaîne de proximité pour le vivre-ensemble

Dans le bouquet Canalsat, chaîne n°397 et sur Eutelsat 16A

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Des actions pour soutenir la femme rurale

La Minresi, Madeleine Tchuinté, a présidé hier à Yaoundé, une foire d'exposition qui privilégie l'actrice principale de l'agriculture.

Marie Hélène Ndongo
(Stagiaire)

La ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation (Minresi) a conduit, hier jeudi, à l'esplanade de l'Institut de recherche agricole pour le développement (Irad) à Nkolbisson, une forte délégation à la foire d'exposition des résultats issus des études menées par le bras séculier de l'État en matière de recherche agricole. Il est question, à travers cette initiative, d'apporter un accompagnement significatif aux producteurs camerounais en général et aux femmes en particulier par la mise à leur disposition de la meilleure semence adaptée à leurs zones agro-écologiques (il en existe 5) en début de campagne agricole. Plus spécifiquement, cette action vise à apporter de la matière et un appui technique aux multiplicateurs de semences, faciliter les contacts entre la recherche et les producteurs pour une meilleure vulgarisation des semences améliorées pendant la campagne 2019. Il s'agit également de renforcer les capacités de production des organisations de producteurs et mettre la bonne semence à leur disposition. Et bien plus, valoriser et donner plus de visibilité aux efforts fournis par le Minresi en termes de développement des semences améliorées de base des principales cultures du Cameroun. Dr. Madeleine Tchuinté pour sa part, interpelle particulièrement la femme rurale en ce jour réservé à la célébration de la gent féminine. «Nous sommes ici pour soutenir la femme rurale camerounaise et lui dire que si elle vient ici à l'Irad, elle pourra être soutenue et disposera des semences améliorées à haut rendement.», promet le Minresi.



Présentation des cultures pérennes



Dégustation

L'occasion est offerte aux "femmes multiplicateurs" de semences et autres utilisateurs, d'acquiescer aisément et sous

contrôle, la matière première tant recherchée dont ils ont grandement besoin.

Semences améliorées en vitrine. Durant l'exposition de toute la journée d'hier, la ministre a parcouru les stands sur lesquels étaient exposées les différentes semences améliorées. Les chercheurs issus des diverses coordinations scientifiques de l'Irad que dirige Dr Noé Woïn ont présenté à tour de rôle leurs produits parmi lesquels, le maïs, les boutures de manioc, des fruits tels que la papaye, la mangue, l'ananas, le citron, l'orange, la mandarine, etc. Sans oublier les plants de palmier à huile, d'avocatier, de safoutier, d'anacardier, de cacaoyer ... Du côté de la production des volailles, les experts ont présenté des poulets de chair (de 6 mois et plus), des poulets pantalons (de 45 jours, 6 mois et plus) et des poussins pantalons. Des lapins adultes, parentaux et lapereaux sevrés étaient également sur les présentoirs. À noter que les visiteurs de l'exposition pourront non seulement acquiescer, mais aussi passer les commandes des produits dont ils ont eu besoin. D'ailleurs, une vente importante de sac de semences améliorées maïs a été faite seulement entre 8 et 12 heures. «Nous avons déjà vendu 52 tonnes de semences de maïs donc nous sommes sûres que les récoltes seront multipliées par cinq», s'est réjouie la Minresi. Au pas de course, cette solennité s'est achevée par la visite de l'exposition gastronomique. À l'occasion, et comme par le passé, un accueil des plus chaleureux des femmes de l'Irad ainsi que des ministères sectoriels partenaires du Minresi a été réservé à la patronne de la pharmacienne.

Nécrologie

Monsieur Geraldo Amara Rédacteur en chef du quotidien L'épervier a le regret d'annoncer, le décès de sa mère veuve **Essomba née Mindzong Philomène.** Décès survenu le 20 Février 2019 à Yaoundé.

Programme

Du 20 février au 14 mars 2019
Recueillement tous les soirs au domicile familiale sis à Eloumden

Vendredi 15 mars 2019
13h 00 : levée de corps à la morgue de l'hôpital militaire de Yaoundé (Ekounou)
14h 00 : Arrivée et installation de la dépouille à Eloumden
20h00 : messe suivie de la veillée jusqu'à l'aube.

Samedi 16 mars 2019
10h 00 : début des cérémonies traditionnelles (Nsili Awu)
12h 00 : messe et témoignages
13h 00 : inhumation et collation



PERQUISITION

Mebe Ngo'o en larmes à Zoétélé

Entamée le 6 mars à Yaoundé, la vague de fouilles des sites appartenant au couple, s'est poursuivie hier, en toute discrétion, à Nkolfong. En présence de l'ancien Mindef, dans une cure lacrymale. Revenu au Tcs, il y a passé sa troisième nuit avec ses trois compagnons de fortune.

Mamouda Labaran

L'information n'a pas fait grand bruit, ni les choux gras de la presse. Pourtant, hier, des éléments de la sécurité en provenance de Yaoundé ont été mobilisés très tôt pour perquisitionner dans la résidence de Mebe Ngo'o à Nkolfong (son village natal), par Zoétélé dans le département du Dja et Lobo, région du Sud. Selon des informations parvenues à Infomatin, l'arrivée de nombreuses forces de sécurité dans le vaste domaine de Nkolfong a créé l'émoi chez les curieux qui n'en revenaient pas. Marchant à petits pas, Edgard Mebe Ngo'o n'avait plus visiblement les allures du golden Boy habituel. Épuisé par les va-et-vient incessants, ajouté au stress lié à l'état santé critique de son épouse Bernadette actuellement internée dans une clinique privée à Yaoundé, comme s'il voyait déjà le ciel lui tomber sur sa tête, c'est pratiquement à bout qu'il a conduit les enquêteurs dans les coins et recoins de sa somptueuse résidence. Devant la sépulture de sa feuie mère, l'ancien ministre délégué à la présidence de la République chargé de la Défense (Mindef) n'a pas pu retenir ses sentiments. Il sera



Edgard Alain Mebe Ngo'o

d'ailleurs, apprend-on, obligé de noyer ses sanglots dans quelques gorgées d'eau. Après avoir repris ses esprits, la fouille va reprendre. Au final, les limiers du Tribunal criminel spécial (Tcs) réussiront à mettre la main sur d'importants documents et autres objets susceptibles de confondre le suspect Mebe Ngo'o et

ses complices.

Au moment où votre journal mettait sous presse, l'ancien préfet du Mfoundi était ramené, selon toute vraisemblance, pour une troisième nuit de garde à vue au Tcs. Selon une source proche du dossier, après la visite domiciliaire à Nkolfong, l'ex-membre du gouvernement devrait

connaître la confirmation des charges retenues contre lui, avec très vraisemblablement une mise sous mandat de dépôt à la prison de Kondengui. Pour beaucoup d'observateurs, la descente des enquêteurs à Zoétélé, ainsi que la perquisition menée mercredi aussi bien à sa cossue villa au lieu dit Koweït City (une banlieue chic de la capitale Yaoundé), qu'au siège de l'entreprise tenue par son épouse, la bien dénommée Limousine Prestige, ne sont pas pour tirer l'ex-ministre des Transports d'affaire. En rappel, l'ancien Mindef, en garde à vue dans les cellules du Tcs à Yaoundé depuis le 5 mars 2019, est accusé dans une affaire de pots-de-vin, de rétro commissions et de surfacturations avec la société Française Magforce, spécialisée dans la fourniture d'équipements et tenues militaires. Un gros prestataire de l'Etat du Cameroun, à l'époque où M. Mebe Ngo'o trônait à la tête du ministère de la Défense. L'ancien ministre des Transports a pour co-accusés l'inspecteur du trésor Maxime Mbangue, le colonel Ghislain Victor Maboutou Elle et le dirigeant de banque Emmanuel Victor Menye.

MAROUA III

Du matériel hygiénique offert aux centres de santé

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et la commune de cet arrondissement ont fait ce don pour renforcer la lutte contre le choléra.

Annette Mindjié
(Stagiaire)

Le non respect des règles d'hygiène par les populations frappées par l'épidémie de choléra est selon les spécialistes en santé publique, l'un des principaux facteurs à l'origine de la propagation de la maladie à l'extrême-nord ; et rend en même temps inefficace, les efforts de lutte engagés par les différents acteurs. Le lavage de mains avec de l'eau et du savon et bien d'autres règles élémentaires d'hygiène, ne sont pas encore encrées dans les habitudes des habitants. Situation qui implique des milliers d'élèves dans cette partie du pays. À cet effet, de nombreuses organisations partenaires et les pouvoirs publics, se sont mis ensemble pour éviter que la maladie ne décime ces derniers. Constitués en un comité de coordination intersectoriel régional de cette épidémie, fonctionnel est piloté par le Gouverneur de cette région, plusieurs partenaires dont le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), l'Organisation mondiale de la santé Oms,



Médecins sans frontière (Msf), Plan International apportent leur appui permanent au gouvernement dans la coordination et la mise en œuvre de la réponse dans le secteur de la santé, de la communication

sociale, de l'approvisionnement en eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement. Mais malgré ces efforts, la situation reste préoccupante. C'est dans le but de protéger les élèves de l'arrondissement de Maroua III

contre l'épidémie du Choléra, que la mairie a signé une coopération avec l'Unicef qui a effectué des dons à l'endroit des écoles et des centres de santé. Les dons étaient constitués de brouettes, râdeaux, bassines à eaux, arrosoirs, machettes, de l'eau de javel, du détergent et autres matériels qui servent à assainir les milieux, afin de lutter contre l'insalubrité qui est à l'origine des maladies hydriques. Ces outils hygiéniques ont été remis aux différents chefs d'établissements scolaires et responsables de santé à Maroua 3ème. «Ce don de l'Unicef vient à point nommé, avant, nos élèves se servaient des feuilles d'arbres et n'avaient pas du matériel pour arroser normalement avant de faire le ménage. Cela les exposait à plusieurs maladies. Avec cette dotation d'éventuels cas de choléra ne vont plus se présenter», souligne Moussa Barkindo un directeur bénéficiaire. La Mairie de Maroua III et son partenaire rêvent ainsi éradiquer l'insalubrité dans les milieux scolaires et sanitaires de cet arrondissement.

AKONOLINGA

150 femmes prêtes pour l'utilisation des Tic

Elles l'ont confirmé hier, au cours de la cérémonie de remise des parchemins à la 3^e promotion baptisée El Hadj Mériga Alfa. En présence d'Armand Claude Abanda, Représentant-résident de l'Iai-Cameroun.

Joseph Makon

Des femmes du Nyong et Mfoumou célèbrent le 8 mars avec joie et effervescence, car elles peuvent désormais se servir avec maestria des technologies de l'information et de la communication (Tic). Hier, à Akonolinga, chef-lieu dudit département, 150 femmes venant de tous les arrondissements du département ont reçu des parchemins de fin de formation dans le cadre du projet un Million de jeunes, d'enfants et de femmes (Mijef) à l'horizon 2035. En effet, il est une vérité de la Palisse que les Tic offrent de nos jours de nouvelles perspectives pour intégrer toutes les couches sociales dans la vie active, à travers les métiers et formations. C'est dans cette logique que se situe la 3^e promotion dénommée El Hadj Mériga Alfa, du nom du géniteur de la marraine. Car, au terme de cette formation, les récipiendaires vont sortir de l'oisiveté pour désormais apprendre à pêcher par elles-mêmes. Durant deux mois, les femmes du Nyong et Mfoumou ont non seulement appris les fondamentaux des Tic, mais aussi à monter des projets de développement durable tels que l'agriculture, la pêche, l'élevage, etc. Pour ce qui est du module Tic, elles ont appris les jargons tels que : la souris, le clavier, l'écran, l'unité centrale, la saisie et traitement de texte par Word, le calcul à travers Excel.

Visiblement émues, les désormais dames modernes ont lancé en chœur : «Armand Claude Abanda, tu es un valeureux Camerounais. Tu nous as sorti de l'obscurantisme en nous permettant de connaître le clavier et la



Une vue de la tribune d'honneur



Photo de famille

souris. Ces mots sont désormais calés dans nos mémoires.» Elles ont, par ailleurs, promis de faire bon usage des réseaux sociaux.

Grandes opportunités. En présence de Mme Koki E., premier adjoint préfectoral ; des sous-préfets de tous les arrondissements du Nyong et

Mfoumou ; tous les maires des communes du département, des autorités traditionnelles, le Représentant-résident de l'Institut africain d'informatique (Iai) invite les femmes de la localité à être davantage dynamique. Car, selon le Pca de l'Iftic-Sup, «il n'y a point de petites choses dans la vie. En ce septennat, de Grandes opportunités, ne laissons aucune opportunité nous échapper. Osons, transformons le monde.» C'est donc une aubaine que Chantal Biya offre à la gent féminine pour qu'elle ne se sente plus marginalisée dans la société. Avec des youyou et torrents d'applaudissements, les dames du Nyong et Mfoumou ont demandé à Dieu de bénir leur libérateur de l'illettrisme du numérique, Armand Claude Abanda, afin qu'il ait davantage la force et la sagesse nécessaire pour mener à bien les orientations de Paul Biya dans la volonté de faire du Cameroun, une plaque tournante en matière de nouvelles technologies. Et le patron du Centre d'excellence technologique Paul Biya de répéter en chœur avec ses hôtes : «Pour atteindre la meilleure altitude, il ne suffit pas d'avoir la meilleure aptitude, mais il faut avoir de bonnes attitudes pour que cela soit une habitude afin que cela se fasse en toute quiétude». Pour mémoire, le Mijef 2035 est une initiative de la Première dame qui vise à former les jeunes et les femmes, sans distinction de classes sociales, à l'utilisation des Tic en vue de leur faire prendre le train de la modernité.

Ils ont dit...

La marraine Meyramou Mériga, la marraine de la promotion

«Les femmes peuvent dorénavant vendre leurs marchandises via internet»



«Je suis satisfaite d'avoir mené une action grande dans le cadre de la lutte contre les inégalités. Pour moi, mener une pareille action d'entrepreneuriat et d'usage des Tic, c'est sortir la femme de la précarité. Étant à n'importe quel recoin de la localité, la femme du Nyong et Mfoumou n'a plus besoin de se déplacer pour vendre son manioc ou son macabo au-dessus des étales. Elles peuvent dorénavant mettre toutes leurs marchandises sur internet et le tour est joué. Mais, les femmes d'Akonolinga

doivent avoir confiance en elles-mêmes, elles doivent désormais oser pour sortir de cette précarité».

Ngo Bikoe Monique, une récipiendaire

«J'ai au cours de cette formation monté un projet de création d'un salon de couture»



«Je suis plus que fière d'avoir bénéficié de cette formation à nous offerte par l'Iai-Cameroun. J'ai particulièrement aimé le module initiation à l'entrepreneuriat, car j'ai appris les différentes phases qui conduisent à la réalisation d'un projet. J'ai au cours de cette formation monté un projet de création d'un salon de couture, parce que dans le département il n'y a pas une véritable mercerie. Je me dis, avec ce projet que je viens de monter et sans doute qui sera financé dans les

prochains jours, les femmes n'auront plus à faire de long déplacement. Donc cette formation a été la bienvenue».

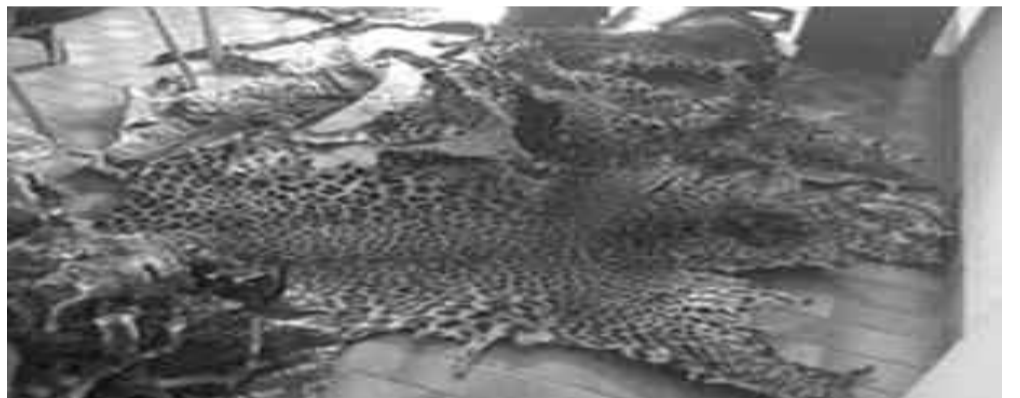
MENACE

L'horreur de la criminalité faunique

Aux quatre coins du monde, des populations animales se font massacrer pour répondre à la demande humaine. D'après les inventaires fauniques réalisés entre 2014 et 2016 par l'Ong Wwf dans quatre pays d'Afrique centrale (Cameroun, Congo, RCA et Gabon), les populations d'éléphants de forêt ont par exemple connu une baisse d'environ 66% entre 2008 et 2016 sur une superficie de près de six millions d'hectares. Dans le seul parc national de Boubandjida, au Cameroun, au moins 200 éléphants ont ainsi été mis à mort par des braconniers. Comment ne pas avoir

le cœur brisé à la vue de ce rhinocéros qui, la corne tranchée par de cruels contrebandiers, a été abandonné à l'agonie, complètement désorienté et en proie à d'atroces souffrances ? Comment ne pas s'insurger lorsque l'on retrouve ces corps d'animaux autrefois pleins de vie prisonniers des pièges mortels installés un peu partout ? Face aux chiffres inquiétants, la lutte contre la criminalité faunique n'est plus à démontrer. D'autant plus que d'autres secteurs sont activement sollicités tels que les douanes, la police, la gendarmerie, Interpol autant que la justice et

l'administration en charge de la gestion de la faune et des aires protégées. Au fil des années, la criminalité faunique continue de belle manière au Cameroun, malgré l'engagement des autorités et des partenaires dans la défense de la biodiversité. À l'occasion de la journée internationale des forêts célébrée hier, votre quotidien, tout en faisant un état des lieux des espèces fauniques rares, questionne l'application de la loi faunique en vigueur, pour la confronter aux défis culturels du pays.



Un constat alarmant

L'activité des hors-la-loi continue de battre son plein au sein des espèces fauniques, en marge des répressions du gouvernement.

Carole Oyono
(stagiaire)

Dans un rapport rendu public le 25 octobre 2017 à Douala, les inventaires fauniques réalisés par le Fond mondial pour la nature (Wwf) dans 4 pays du bassin du Congo dont le Cameroun révèlent des statistiques choquantes. En effet, il ressort que les populations d'éléphants de forêt ont connu une baisse d'environ 66% en huit ans, sur une superficie de près de 6 millions d'hectares. Les chiffres étant particulièrement alarmants dans le segment Cameroun du paysage Trinational Dja-Odzala-Minkebe (Tridom), où le nombre d'éléphants a diminué de plus de 70% en moins de 10 ans. Par ailleurs, selon les statistiques de l'Ong Laga (Eagle Cameroun) des deux dernières années, plus de 7000 kg d'écaillés de pangolins ont été saisis au cours des opérations coup de poing menées par le ministère des Forêts et de la faune (Minfop), dans le cadre de son programme d'application effective de la loi faunique initié en 2003. Il faut le dire, ces deux espèces animales ne sont pas les seules à être victimes de nombreux trafics et braconnages dans le pays. Ces derniers entraînant malheureusement leur disparition au fil du temps. Et parmi les espèces en voie de disparition, l'on retrouve le faux gavial d'Afrique, le chimpanzé commun, le rhinocéros noir, le vautour



à tête blanche, le gorille de la rivière Cross, etc. En clair, les espèces protégées font l'objet de tous les trafics, partant de la consommation de la viande à la commercialisation des petits vivants et des produits dérivés de l'animal. Il s'agit entre autres des cornes de rhinocéros, des défenses d'éléphants, des peaux ou griffes de tigre, des écaillés de pangolin, des tortues, qui alimentent tout un trafic très juteux. La vente d'un bébé chimpanzé par exemple peut générer jusqu'à 50 000 francs Cfa, apprend-on.

Ce trafic illégal, malgré les répressions du gouvernement a conservé sa vitesse de croisière. Le circuit met en relation des vendeurs et acheteurs qui agissent en bande organisée ; les premiers arrivant même à fournir ces espèces protégées avec de faux documents portant la signature imitée du Minfop. Des réseaux se sont aussi développés sur Internet. Un pan en plein essor où les contrevenants n'hésitent pas à passer des annonces alléchantes sur des sites spécialisés. Grave, l'on ne saurait omettre le fait

que ces trafiquants bénéficient très souvent de certaines complicités dans les administrations, les banques, les aéroports et même jusque dans la police du pays.

L'enjeu. Pourtant, chaque espèce, même la plus insignifiante, a une place unique au sein d'un écosystème. La portée environnementale voudrait que chacune fasse partie de la biodiversité, pour jouer son rôle dans le processus écologique. En outre, le pillage illégal des espèces fauniques ralentit l'économie d'un État, voir d'une sous-région. Étant donné que la présence de celles-ci constitue l'une des pierres angulaires du tourisme d'un pays. De même, ces activités illicites de trafic et de braconnage menacent la sécurité intérieure d'un État et de la sous-région et peuvent avoir des répercussions dans toute la communauté internationale. Au demeurant, il est important que les espèces menacées d'extinction soient conservées, afin de garantir un environnement sain pour les générations présentes et futures. Raison pour laquelle ces derniers temps, le gouvernement ne cesse de renforcer son action sur le terrain par de multiples arrestations, grâce à la collaboration entre le Minfop, la gendarmerie, la police et certaines Ong.

Un encadrement juridique strict

Les espèces fauniques sont fortement protégées au Cameroun grâce à un arsenal juridique qui dissuade.

Henri Bomba

Les réseaux mafieux

La vente illégale des espèces fauniques protégées est en plein essor depuis 2006, s'inquiétait Ofir Drori, directeur de The Last Great Ape Organisation (Laga-Cameroun), une organisation de protection des animaux. Selon des enquêtes de cette organisation qui a infiltré les réseaux mafieux de vente en collaboration avec la police, il est répertorié des cyber fraudeurs qui proposent des espèces protégées en ligne garantissant aux potentiels acheteurs des documents de santé vétérinaire, de son permis Cites (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction). Des transactions sont ainsi faites avec l'étranger. Le plus grand trafiquant sur internet avait réalisé 22 transactions avec un faux permis de vente des cranes de primates avec une fausse signature du ministre en charge de la faune. Ce cas n'est qu'un exemple parmi tant d'autres réseaux sur les sites spécialisés. Les réseaux majeurs de trafics se trouvent dans les zones de chasse en région forestière et dans les lieux situés près des parcs et des réserves. Les méthodes utilisées sont l'abattage et les captures massives par des hommes armés qui parfois sont originaires des pays voisins. «Les braconniers viennent à dos de chameau déguisés en éleveurs transhumants», a révélé Geo.fr dans une enquête réalisée dans la réserve de Bouba Ndjida en 2016. L'on garde encore en mémoire le massacre en 2012 de plus de 500 éléphants dans la même réserve, région du Nord. Des peaux d'espèces protégées, la viande, des cornes, etc sont acheminées vers Maroua puis disséminées dans les sacs de tubercules ou de graminées. Des articles destinés à l'exportation, la consommation ou à la fabrication des chaussures, ceintures très prisées par des touristes.

Mamie Tinguetin
(stagiaire)

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites) ; la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant Régime des Forêts, de la Faune et la Pêche ; le décret n° 95/466/PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la Faune, etc constituent cet arsenal. Aux termes de l'article 78 : (1) Les espèces animales vivantes sur le territoire national sont réparties en trois classes de protection A, B et C, selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de la faune. (2) Sous réserve des dispositions des articles 82 et 83 de la présente loi, les espèces de la classe A sont intégralement protégées et ne peuvent, en aucun cas, être abattues. Toutefois leur capture ou détention est subordonnée à l'obtention d'une autorisation délivrée par l'administration chargée de la faune. (3) Les espèces de la classe B bénéficient d'une protection, elles peuvent être chassées, capturées ou abattues après obtention d'un permis de chasse. (4) Les espèces de la classe C sont partiellement protégées. Leur capture et leur abattage sont réglementés suivant les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de la faune. À ces dispositions, l'on oppose un ensemble de dérogations. Celles relatives aux battues administratives et celles en rapport avec la légitime défense. Selon l'article 82 de la loi 94 «Lorsque certains animaux constituent un danger pour les personnes et ou les biens ou sont de nature à leur causer des dommages, l'administration chargée de la faune peut faire procéder à des battues contrôlées suivant des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de la faune». S'agissant de la légitime défense, l'article 83 de la loi de 94 dispose que «Nul ne peut être sanctionné pour fait d'acte de chasse d'un animal protégé, commis dans la nécessité immédiate de sa défense, de celle de son cheptel domestique et/ou de celle de ses cultures». Par ailleurs, la circulation à l'intérieur du territoire national avec les animaux vivants, leurs dépouilles ou leurs trophées est subordonnée à la détention d'un certificat d'origine délivré par l'administration en charge de la Faune. Le certificat d'origine doit être transmis à tous les détenteurs successifs des animaux vivants,



dépouilles ou trophées concernés. Relevons que la menace posée sur la survie des espèces protégées ne se limite pas seulement à l'acte de l'abattage en soi. Elle s'étend également à la chaîne

commerciale. En l'absence de certificat d'origine, toute personne trouvée en possession de tout ou partie d'un animal de la classe A est réputée l'avoir capturé ou tué et punie à ce titre. De même l'article 150 de la loi de 94

étend la responsabilité légale aux complices, fussent-ils personnes physiques ou morales. En cas d'inobservation de toutes ces dispositions, des sanctions sont prévues à l'encontre des contrevenants.

Ces animaux qui ont droit à la protection

Compte tenu de leur disparition à une vitesse exponentielle, le gouvernement a décidé de prendre la mesure forte qui consiste à les protéger via un arrêté.

Pélagie Nguimbous
(stagiaire)

Le Cameroun, Afrique en miniature, a mal en ses richesses tant minières que naturelles. Le pays se distingue par ses trois grandes zones géographiques à savoir : la savane au nord, la forêt équatoriale au Sud-est et les montagnes au Nord et à l'Ouest, la forêt recouvrant alors près de 40 % du territoire. Les forêts camerounaises, à cet effet abritent un grand nombre d'espèces rares et menacées. Dans les coins les plus reculés, comme au Sud-est du pays, il est possible de trouver des gorilles des plaines de l'Ouest, une espèce très rare à laquelle l'Etat a d'ailleurs consacré un site qui se situe entre la frontière du Cameroun et du Gabon : la réserve de conservation de Minkébé-Mengamé. Comme cette espèce, d'autres animaux bénéficient du statut d'espèces protégées qui pourrait se définir comme étant une protection légale, pour des raisons d'intérêt scientifique ou de nécessité de préservation du patrimoine biologique. Ainsi pour lutter contre le braconnage, les manipulations, ou même le transport, le commerce et une anarchie dans ce secteur de la faune, l'Etat du Cameroun a pensé à mettre en vigueur un arrêté.



L'arrêté n° 1262/A /MINEF/DFAP/CEP/SAN portant additif à l'Arrêté n° 565 /MINEF/DFAP/SDF/SRC, fixe la liste des animaux des classes A, B, et C tout en précisant la réglementation en matière de commerce et circulation des produits de la Faune. De ce fait on peut lister comme espèces protégées dans la classe A les mammifères tels que : le lion, la panthère, le guépard, le gorille, le dril, le pangolin géant, la gazelle, la girafe... Pour ce qui est des oiseaux on a l'autruche, le perroquet vert, le Bateleur, le bec en sabot, la perruche à collier noir... le crocodile à museau allongé, le crocodile nain, le grande tortue marine, le crocodile du nil pour le cas des

reptiles. La classe B quant à elle contient dans sa grille des espèces à protéger comme : le buffle, l'hyène tachetée, l'éléphant (pointe de plus de 5kg), Hippopotame pour ne lister que celles-ci pour les mammifères. Pour les oiseaux on a l'aigle martial, l'aigle ravisseur, le marabout, le canard, le perroquet gris à queue rouge... le grand python, le varan du nil, le varan du désert, le Naja pour les reptiles. Les espèces protégées de la classe C ont la particularité d'être partiellement protégées, leur capture et leur abattage sont réglementés afin de maintenir la dynamique de leurs populations.

Du concret dans la lutte

Contre le braconnage des espèces fauniques, le gouvernement prend des initiatives et avec ses partenaires, il mène des actions sur le terrain.

Nadine Bella

Des animaux à l'instar de l'éléphant, du mandrill et du pangolin géant sont la proie d'un braconnage massif qui menace leur existence. Le plan d'urgence par exemple, élaboré en 2012 d'un montant de 126 milliards francs Cfa, dont l'échéance était de cinq ans, a eu à renforcer pour peu soit-il, la sécurité dans les aires protégées du parc national de Bouba Ndjidda. Dans cette dynamique, une brigade nationale de contrôle a été mise en place pour réprimer l'exploitation illégale des ressources fauniques. Dans les aires protégées du Nord à savoir celles de Bouba Ndjidda, du parc national de Bénoué et celui du Faro, grâce à l'appui des partenaires et des ressources propres de l'Etat, l'équipe a pu acquérir quelques avions ultralégers motorisés pour la surveillance aérienne et des véhicules tout-terrain ont été déployés. Le même dispositif sécuritaire a



été mis à disposition pour contrer le braconnage transfrontalier dans le Sud-Est du pays. Par ailleurs, l'Etat a conclu des accords de partenariat pour la gestion transfrontalière de ces espaces. Il s'agit notamment du Tchad, du Congo, du Gabon

et de la République centrafricaine. Dans cette optique, le pays a bénéficié du Programme de conservation de la biodiversité en Afrique centrale – Sauvegarde des éléphants d'Afrique centrale (Pcbac-Seac). Celui-ci, financé par la Banque africaine de

développement (Bad) à plus de 3 milliards et assuré par le secrétariat général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (Ceeac), apprend-on. L'objectif : lutter contre le braconnage transfrontalier, renforcer les capacités des acteurs de terrain et les doter en équipements. L'on n'oublierait pas l'appui apporté par l'Union européenne aux Ecosystèmes des forêts d'Afrique centrale (Ecofac), depuis 2012. Un programme qui actuellement, à sa 6^e phase, vise la lutte contre le braconnage et le commerce illicite d'ivoire dans la réserve de faune du Dja dans le Sud et l'Est, et le parc national du Faro dans la partie septentrionale, et deux autres aires protégées du pays.

La veille. Les pouvoirs publics effectuent régulièrement par les services du Minfof, la gendarmerie et l'appui technique des partenaires comme l'Ong Laga (Eagle Cameroun), des arrestations et saisies de produits fauniques menacés qu'ils détruisent. C'est dans le cadre des opérations Coup de poing organisées sur l'ensemble du territoire national. Pour l'idéal, le gouvernement arrive même à octroyer des allocations aux populations riveraines des aires protégées, pour financer des activités génératrices de revenus. De même, il a pensé à développer l'écotourisme et des activités génératrices de revenus en faveur des populations riveraines aux aires protégées, pour les impliquer d'une manière ou d'une autre, dans la conservation et la préservation du patrimoine national animalier. C'est à ce que répond par exemple le développement du projet d'habitation des gorilles dans le parc national de Campo-Ma'an (dans le Sud).

Au mépris de la culture des peuples

Aux termes de l'article 78 de la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche : (1) Les espèces animales vivant sur le territoire national sont réparties en trois classes de protection A, B et C, selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de la faune. Conformément à ces classes, ces espèces sont soit systématiquement interdites de consommation soit alors cette consommation est soumise à l'autorisation préalable des pouvoirs publics. Or, il est constant que ces animaux dans leur grande majorité rentrent dans les pratiques culturelles des peuples riverains. Au-delà de la simple alimentation, certains les utilisent comme thérapie contre de nombreux maux, d'autres en revanche s'en servent par techniques différentes, soit pour se protéger contre des sorts, soit pour fortifier ou protéger des nouveaux nés ou des enfants, bref leur progéniture. Comment donc convaincre les riverains de s'arrimer aux exigences d'autorisation en cas d'urgence et même dans leur besoin d'expression culturelle? Bien plus, le cycle de reproduction des animaux n'a jamais changé dans des conditions normales. Autrement dit, si ces animaux vivent dans des conditions normales c'est-à-dire dans leur état de nature, ils continueront de se reproduire et on ne parlera pas de leur menace d'extinction ou de disparition. Interdire la consommation des animaux rentrant dans l'alimentation et autres pratiques des riverains serait en réalité chercher à soigner les symptômes du mal profond qui est celui de la destruction de la forêt. A notre humble sens toute tentative de résolution de ce problème devrait s'attaquer à la destruction de l'environnement dans lequel vivent ces animaux.

Cédric Mbida

La vente illégale de la viande de brousse persiste

Situé en plein cœur de la capitale politique du Cameroun, les commerçants excellent dans le trafic des espèces fauniques au mépris de la réglementation vigoureuse.

Annette Mindjié
(Stagiaire)

Selon la réglementation, seules les personnes détentrices des permis de collecte fait sur la base des permis de chasse ont le droit de commercialiser la viande de brousse au Cameroun. Les vendeurs de gibiers du marché Nkoldongo, au lieu dit Siantou secondaire sont sans l'ignorer. C'est pourquoi ils ont trouvé refuge loin à l'intérieur du marché, par peur d'être appréhendés lors des contrôles inopinés des services de contrôle des eaux et forêts. Un tour effectué en ce lieu nous a permis de constater, des grosses vases de poissons d'eau douce, des comptoirs d'ignames et autres produits alimentaires installés sur une bonne distance, de l'entrée vers l'intérieur du marché. C'est la matinée mais le secteur est bruyant. Les moins curieux à la recherche de la viande de brousse en ce lieu pourrait repartir bredouilles car, aucun indice ne témoigne de la présence de ce produit depuis l'entrée. Les vendeurs surveillent les faits et gestes de tout inconnu et restent fûtés lorsqu'il faut répondre à certaines questions. Il faut alors pénétrer à l'intérieur du marché pour se rendre compte du grand trafic qui s'opère en



toute quiétude à cet endroit. Les vendeurs sont confortablement installés derrière leurs marchandises constituées de la viande boucanée et de la viande fraîche. Hérisson, vipère, varan, singe, porc-épic et autres espèces sont entassées sur les étals, même les écailles de pangolins. Certains servent à tour de rôle, leurs clients mais après plusieurs minutes d'échanges en sourdine. Le reporter d'Infomatin aborde un jeune homme à la vingtaine qui s'atèle à emballer la marchandise, question de se renseigner sur la provenance et l'état des lieux de leur activité, ce dernier va lui expliquer qu'il n'est pas la personne habilitée à répondre à ce genre de

question. « Adressez vous directement à mon chef. C'est lui qui saura quoi vous dire mon travail ici c'est de vendre » lance-t-il d'un air arrogant. Pendant que nous y sommes, un monsieur vient chuchoter à l'oreille du jeune vendeur qui va tout de suite tirer sous sa table, un sac tacheté. Il déballa un single de taille moyenne fraîchement abattu car le sang suintait encore. Nous nous dirigeons ensuite vers le fameux chef qui à son tour se réserve de dire quoi que ce soit « Les services des eaux et forêts nous embêtent déjà assez, allez dans d'autres marchés, peut être trouverez-vous quelqu'un qui pourra répondre à vos préoccupations » nous a-t-il envoyé balader.

BOISSONS

Les prix restent inchangés

Le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana a présidé, mercredi 6 mars, une réunion en présence des responsables des entreprises brassicoles, des distributeurs, des exploitants de débits de boisson et des associations de défense des droits des consommateurs. À cette rencontre, le Mincommerce s'est insurgé contre la hausse arbitraire des prix des boissons effectuée par les entreprises brassicoles, le 1er mars dernier, contraire aux directives données en décembre 2018, apprend-on. Il instruit, de ce fait, aux différentes parties, un retour aux négociations, afin de juger de la pertinence ou non de ladite augmentation. D'ici là, les prix restent inchangés.

AGROALIMENTAIRE

Olam Cam pour plus d'investissements

Srivathsan, directeur général de l'entreprise Olam Cam, présent au Cameroun depuis 24 ans, a été reçu en audience, en début de semaine, par le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana. Au cours des échanges, le directeur général s'est dit prêt à investir dans la production locale de la farine de blé et l'augmentation de la productivité du cacao, afin de faciliter la transformation de ces produits. À en croire le journal en ligne de Cameroon tribune, le Mincom entend améliorer l'offre faite par l'investisseur.

DOUALA

Le Japon offre 19 millions pour la fourniture d'eau potable

L'ambassadeur du Japon au Cameroun, Tsutomu Osawa, a signé dans sa résidence à Yaoundé, les 5 et 6 mars, des contrats de dons équivalant à 19 millions de Fcfa. Ces subventions, apprend-on, sont destinées dans un premier temps à la réparation du système de distribution d'eau potable dans le quartier Brazzaville à Douala, qui nécessitera 9 millions. Les 10 millions de Fcfa restants sont pour le financement du projet de promotion de l'auto prise en charge des populations de Mpalla dans la ville de Kribi.

REGISTRES DE COMMERCE

L'Ohada fournit un logiciel de gestion nationale

Un atelier de sensibilisation sur l'utilisation de l'outil a eu lieu, de mercredi à hier à Yaoundé, en présence des magistrats et greffiers.

Rosine Laure Elong
(Stagiaire)



Rendre plus fiables et plus accessibles les informations sur le registre de commerce des entreprises, tel est l'objectif souhaité par le projet d'informatisation du processus d'immatriculation. Dans ce sens, un atelier de sensibilisation s'est tenu, mercredi 6 mars, à Yaoundé, entre les magistrats et les greffiers venus de l'ensemble du triangle national. Au cours des échanges achevés hier, l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada), a fourni un logiciel devant permettre de gérer localement chaque registre du commerce au niveau de tous les greffes de tribunaux de première instance, renseigne le Cameroon tribune en ligne du 07 mars. Selon la source, ces échanges viennent en prélude à l'entrée en vigueur de nouvelles procédures en la matière. Celles-ci réduiront non seulement les lourdeurs administratives, mais faciliteront l'accès à l'information. Il faut le dire, le Registre du commerce et du crédit mobilier (Rccm), est un moyen de publication des entreprises commerciales. Il est alors désormais question de rendre accessibles au public, des informations qui concernent les sociétés commerciales, «De pouvoir donner toutes les informations relatives à ces personnes

morales, leur siège, le capital, le type d'activités, les actionnaires et des modifications qui interviennent au cours de l'existence de ces sociétés», confie Georgette Mballa Toulou, présidente du tribunal de Mbalmayo, au journal à capitaux publics.

Amélioration. Ce projet d'informatisation du processus d'enregistrement au Rccm, constitue un facteur d'amélioration de la position du Cameroun au "paying taxes", relatif au classement international sur les procédures fiscales des États. En rappel, la Banque mondiale (Bm) et la PricewaterhouseCoopers, dans leur rapport évaluant, pour l'année 2019, les différentes procédures fiscales appliquées dans 190 économies mondiales, ont classé le Cameroun à la 182ème place. Ledit rapport souligne que le pays applique des procédures trop longues en matière fiscale, ce qui contribue fortement à décourager les potentiels investisseurs. Ce projet d'accessibilité facile aux données, financé par l'Agence française de développement, contribuera à donner de meilleures capacités de travail, en rendant celui-ci plus efficace. «Avant, l'information était difficile à trouver. Maintenant, au premier clic, on aura l'information et c'est à l'avantage de tout le monde.» renchérit Georgette Mballa Toulou.

GRANDS PROJETS

Le Cameroun à l'école des financements innovants

Un séminaire de renforcement des capacités se tient depuis mercredi à Yaoundé, sous la houlette d'Isaac Tamba directeur général de l'économie et de la programmation des investissements publics, représentant du Minepat.

Marie Héléne Ndongo et Corine Ewolo
(Stagiaires)

L'amphi 300 du ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (Minepat) abrite un séminaire de renforcement des capacités sur la structuration des financements innovants, peu générateurs d'endettement pour les grands projets du Cameroun. Débuté mercredi 6 mars, la rencontre s'est clôturée hier.

Parmi les participants de la première journée, le directeur général de l'Économie et de la programmation des investissements publics, le professeur Isaac Tamba, ainsi que 5 experts. Aux rangs desquels le Chef de la division de la prospective et de la planification stratégique/Minepat, Nnanga Ernest, l'Inspecteur général des services/Mintp, Tang Ahanda Barnabé, le conseiller technique n° 1 Mindcaf, Clarisse Kamgang, le directeur du projet Natchtigal/Nhpc, Justin Ntsama et bien d'autres.

C'est le professeur Isaac Tamba qui, au nom du ministre de l'Économie de la Planification et l'Aménagement du Territoire, empêché, a donné les grandes articulations de la rencontre du jour et présenté les deux principaux objectifs poursuivis par ce séminaire, à savoir, partager le contexte macroéconomique et budgétaire du ministère qui va cette année au-delà de 2020, afin que les financements hebdomadaires qui seront proposés soient compatibles avec les exigences de consolidation budgétaire du programme économique et financier (Pef) institué par le Fonds monétaire international (Fmi). Le second objectif est d'essorer toutes les possibilités qu'offrent aujourd'hui les financements alternatifs pour mener à bien le programme d'investissement structurel. Pour atteindre ces buts, il sera question

pendant ces deux jours, pour les différents experts, de développer les 8 thèmes au programme parmi lesquels, le contexte macroéconomique, perspectives stratégiques à moyen-terme et besoin d'infrastructures au Cameroun ; réformes et enjeux des bâtiments et travaux publics (Btp) au Cameroun. Un accent sera mis sur les réformes et enjeux des questions foncières dans la mise en œuvre des grands projets, puis sur l'introduction générale au financement structuré de projet, le focus sur les partenariats publics et privés viendra mettre un terme à la première journée. Dans le cadre des activités de clôture, ces sujets seront mis en exergue, notamment l'accroissement de l'attractivité des projets par une meilleure approche intégrée ; l'accompagnement du secteur public pour la recherche de financement des grands projets d'initiative privée, mais aussi le cadre réglementaire et l'introduction au crowdfunding (financement participatif). Par ailleurs, le directeur général de l'économie de la programmation des investissements publics souligne qu'il s'agit d'un atelier de renforcement de capacités mutuelles sur les financements de leurs grands projets. Il exprime également sa satisfaction quant aux résultats obtenus au cours des 20 dernières années structurelles. «Il faut dire que les résultats ne se sont pas fait attendre, puisque grâce à la mise en œuvre nous avons enregistré le taux de croissance enviable de 5.9% en 2014 et de 5.7% en 2015», se réjouit-il. Et rajoute qu'il faut non seulement continuer à financer l'activité industrielle des projets de première génération, mais aussi mettre en œuvre à partir de 2020, les projets dignes de seconde génération.



COMMUNE DE BERTOUA 2ÈME

400 actes de naissance distribués aux populations

Le geste du maire de cette commune d'arrondissement entre dans le cadre de l'opération de régularisation de l'État civil des populations vivant sans acte de naissance.

Patrick Bomba

Ce sont 400 actes de naissance en bonne et due forme, établis avec l'appui de la mairie de cette commune d'arrondissement, qui ont été distribués aux populations, ce 07 mars 2019. Ceci en partenariat avec Ngolambele Jean Didier, chef du secrétariat particulier du ministre délégué à la présidence chargé des relations avec les assemblées. «Nous avons organisé cette opération en équipe. Ces équipes mobiles ont couvert tout l'arrondissement. Il y avait également une équipe fixe basée au niveau de la commune chargée de recevoir les usagers qui douteraient de la campagne menée par les équipes sur le terrain et qui voudraient avoir le cœur net en venant prendre les informations à la base» précise Ngolambele Jean Didier, partenaires de cette opération. C'est le 26 décembre 2018, que les opérations d'enregistrement ont débuté, allant jusqu'au 31 janvier 2019. Les bénéficiaires du jour sont classées en plusieurs catégories. Les enfants de 0 à 03 mois, ceux de 03 mois et plus, les jeunes scolarisés et les personnes vivants avec ou sans faux actes de naissance. Pour ces bénéficiaires, c'est un ouf de soulagement. «Je suis vraiment content aujourd'hui, je détiens enfin mon acte de naissance. Vous ne pouvez pas imaginer pendant combien de temps j'ai tenté de l'obtenir et combien d'argent cela m'a pris. Mais avec cette opération, en moins de deux mois, j'ai eu mon acte de naissance.



Photo de famille

Vraiment je remercie le gouvernement camerounais» témoigne Moroka Moïse, bénéficiaire «avec cette action, nous comprenons que les pouvoirs publics pensent à nous et sont conscients de nos difficultés et problèmes. Vivement que les opérations comme celles-ci se poursuivent» ajoute Titiki Paul, autre bénéficiaire. Pour bénéficier de ce précieux document en un laps de temps, il suffisait d'être né dans le département du Lom et Djerem, fournir les informations civiles, de base de l'enfant la photocopie de la Carte nationale d'identité pour les adultes et la somme de 10 000 fcfa. «La cérémonie de remise des actes de ce jour n'est que symbolique car c'est un début. Actuellement, nous avons enregistré plus de mille demandes et

les dossiers sont en cours de traitement. L'opération se poursuivra dans un premier temps jusqu'au 15 mai 2019, date à laquelle il nous remettrons les milles autres actes de naissance. Mais il faut préciser que l'opération reste ouverte à tous» explique Tsalon Jean pierre, maire de la commune de Bertoua 2ème.

Importance. En présidant cette cérémonie, Awounfac Alienou Yves Bertrand, préfet du département du Lom et Djerem, a réprécisé l'importance de la détention de l'acte de naissance officielle originale. Selon lui, «la problématique des actes naissance se posait déjà avec acuité dans notre département. Nous nous sommes rendu compte de ce que la majorité des

enfants dans les écoles, au moment de préparer leur dossier pour s'inscrire aux différents examens officiels posait toujours le problème d'acte de naissance. Ce qui ne facilitait pas leur éducation. Aussi tôt interpellé nous avons demandé aux différents maires de trouver des voies et moyens non seulement pour encourager les parents à établir les actes de naissance à leurs enfants dès la naissance, mais également de régulariser la situation de ceux là, qui avaient des actes de naissance irréguliers». La cérémonie de distribution des actes de naissance tenue à l'esplanade de la mairie de Bertoua 2ème, marque le début d'une vaste opération qui vise la nationalisation des populations de cet arrondissement.

TROUBLES À L'ORDRE PUBLIC

Me Ndoki à Kondengui

L'avocate a été placée sous mandat de dépôt hier à la prison principale de Yaoundé.

Me Michelle Ndoki a passé sa première nuit dans le célèbre pénitencier de la capitale. Après une garde à vue de quelques jours au Groupement spécial d'opération (Gso), l'avocate est passée devant les juges du tribunal militaire, hier.

Destin Mballa

Puis elle a été mise sous détention provisoire à la prison principale de Yaoundé où se trouve son mentor Maurice Kamto et d'autres militants du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc). Rappelons que Me Michelle Ndoki avait été arrêtée il y a quelques semaines par la police camerounaise alors qu'elle était en fuite vers le Nigeria. La juriste paye pour sa participation aux marches du 26 janvier organisées par le Mrc. Des marches pourtant interdites qui avaient virées aux affrontements entre les manifestants et les forces de l'ordre. Mais aussi aux actes vandalismes des représentations diplomatiques du Cameroun en



Me Michelle Sonia Martine Ndoki

France et en Allemagne. Plusieurs personnes avaient été

interpellées à l'issue de ces manifestations, parmi lesquelles

Maurice Kamto. A cette occasion Me Michelle Ndoki avait simulé une agression en présentant une blessure par balle à sa cuisse droite sur les réseaux sociaux pour susciter l'indignation du peuple. Seulement, plusieurs sources et de nombreux témoignages au sein même de son entourage révèlent que cette dernière n'a jamais été blessée par balle. En faite, elle ne présente aucune égratignure ni à l'endroit indiqué, ni sur aucune autre partie de son corps. En rejoignant ses acolytes au pénitencier de Yaoundé Michelle Ndoki qui pleure et regrette certainement sa mauvaise foi.

Brèves

FOOTBALL

Les Lions U-17 en Turquie

Dans le cadre des préparations de la coupe d'Afrique des nations des moins de 17 ans prévu en Tanzanie du 14 au 28 avril prochain, les lionceaux du Cameroun prennent part au tournoi Uefa Assit en Turquie. Ils se sont imposés hier face à la Biélorussie score de la partie 1-0. Une deuxième victoire après la gifle infligée à la Tanzanie lors de la première journée 4-1. Les poulains de Thomas Libiih, pour leur troisième sortie affronteront les lions de l'atlas le weekend prochain.

CAN 2019

Joseph Ngwem présélectionné

L'international camerounais Joseph Ngwem pourra participer au dernier match de groupe du 22 mars prochain pour les qualifications de la coupe d'Afrique des Nations de football (Can) prévu en Égypte. Évoluant à El-Gouna football club du championnat professionnel Égyptien, le défenseur est à sa dixième participation avec la sélection nationale. Il a également participé au sacre du Gabon en 2017 et aussi à la coupe des confédérations. Son appui à cette rencontre pourra être capital pour les lions qui sont en quête de victoire.

PREMIÈRE LEAGUE

Zambo Anguissa en difficulté

L'international camerounais évoluant à Fulham en Angleterre, peine à retrouver ses marques habituelles depuis le début de la saison. Recruté pour son talent, le milieu de terrain camerounais ne s'affirme pas. Sa contre performance affichée lors de la 29ème journée de la league démontre que le lion a du mal à rugir. Cet état d'esprit ne rassure nullement pas le sélectionneur des lions indomptables Clarence qui a besoin des fauves capables de faire la différence le 22 mars prochain face au Comores.

ÉGYPTE

La Can 2019 toujours en danger

À quelques mois du démarrage de la compétition, la situation sécuritaire du pays organisateur n'est pas rassurante. La crainte d'un éventuel soulèvement populaire contre la réforme constitutionnelle envisagée par le président Sissi se fait de plus en plus ressentir.

Destin Mballa

Ce n'est pas la première fois que l'Égypte organise une coupe d'Afrique des Nations de football. Le pays de pharaon a déjà abrité cette compétition à quatre reprises (1959, 1974, 1986 et 2006) avec succès.

Mais pour cette édition, le pays organisateur fait face à d'énormes défis sécuritaires. La compétition pourrait se dérouler sous fond de tension sociopolitique en raison des vives contestations du peuple contre la modification de la constitution.

Le chef de l'État Égyptien au pouvoir depuis 2013, voudrait modifier la constitution pour briguer un troisième mandat en 2022. Or la limitation des mandats (quatre ans renouvelable une fois) est l'un des acquis de la révolution de 2011. Les Égyptiens ne sont pas favorables à une quelconque réforme constitutionnelle visant à maintenir leur président au pouvoir. Si les manifestations ne sont pas encore réelles, des appels au soulèvement populaire battent le record sur les réseaux sociaux. Dans les différents forum et groupes des réseaux sociaux, les Égyptiens



appellent à la résistance. Ce qui laisse craindre un embrasement du pays si ces manifestations venaient à se matérialiser. Elles seront certainement semblables à celle de 2011 et vont compromettre la tenue de la Can 2019. La Caf déjà fait part de ses inquiétudes à ce sujet. Mais la Fédération Égyptienne de Football par la voix de son président se veut rassurante.

Dans une récente sortie, Hany Abo Rida, a relevé une grande avancée sur le plan sécuritaire. Il rassure que la Can va se dérouler dans le calme et la sérénité. Il faut rappeler qu'en plus de la grogne sociale tant redoutée, l'insécurité a pris des proportions inquiétantes depuis la chute du président islamique Mohamed Morsi et la dissolution de son parti «les frères musulmans».

Plus un jour ne passe sans qu'on enregistre un attentat. Le réseau routier de l'Égypte correct et vaste, est l'un des plus dangereux au monde en raison du risque élevé d'attaques terroristes. Ces trois dernières années, des centaines de personnes ont trouvé la mort dans les sites touristiques et les routes d'Égypte suite aux attaques des groupes radicaux. Les violences à l'intérieur des stades égyptiens font également parties des menaces qui pèsent sur la Can 2019.

Il y a quelques années, près d'une centaine de supporters du club Al Ahly avaient trouvé la mort dans les heurts au stade de Port-Saïd. Des cas similaires sont légions dans les stades égyptiens. Mais une fois de plus, les autorités Égyptiennes rassurent que ce type de drames ne se reproduiront plus. La sécurité sera renforcée dans les stades et les contrôles deviendront intenses. Rappellent également que, l'Égypte dispose pour cette Can deux grands aéroports internationaux, un parc hôtelier important, un vaste réseau routier et huit stades déjà prêts.

SALAIRES IMPAYÉS

Les délais imposés par la Fifa ne sont pas respectés

La note de la Fédération internationale de football association adressée à la Fédération camerounaise de football de régler les salaires des joueurs professionnels sur un délai déterminé n'a pas eu un résultat effectif.

Achille Eloundou
(stagiaire)

Le communiqué de presse publié le 2 mars 2019 par le président de la Fecafoot Seidou Mbombo Njoya, montre que la date butoir ordonnée par la Fifa n'a pas été respectée. Cette annonce officialise le prolongement du mandat du comité Ad Hoc constitué le 25 février 2019, pour proposer des solutions au problème des salaires et primes impayés des joueurs du championnat professionnel du Cameroun. La prorogation de cette date de quinze jours a été demandée par le comité Ad Hoc présidé par Faustin Domkeu, président de New stars.

Pourtant, l'instance faitière du football mondial, a fait une note à la Fédération Camerounaise de Football recommandant à cette dernière de régler la situation de salaires impayés des joueurs de la ligue professionnelle de football dans un délai précis. En effet, le 4 mars 2019 était la date limite imposée par la Fifa pour désintéresser tous les joueurs



impayés. Les raisons de cette prorogation selon certaines sources du comité ad hoc viennent du fait que «certains membres de la commission, dont le président, avaient d'autres préoccupations pour le compte de la ligue de football professionnel».

Par ailleurs, depuis le déclenchement de cette affaire, l'assemblée générale des clubs de première et de deuxième division a quand même eu le temps de débattre et de trouver une solution prompte sur le salaire de son président le Général Pierre Semengue, le 28 février 2019 à

Yaoundé. Cette réunion a offert un pont d'or à ce dernier en lui octroyant un salaire mensuel de deux millions de fcfa, soit 20 fois le salaire minimum pratiquement jamais versé aux joueurs de ligue 1 ou encore quarante fois celui des joueurs de ligue 2. L'on pourrait se demander la raison pour laquelle les solutions à propos des salaires des joueurs impayés n'ont pas été trouvées avec la même célérité, au point où l'on se voit obliger de proroger la date de quinze jours. Il s'avère selon des sources concordantes, les mises en cause que sont les présidents de clubs professionnels, se font prier pour fournir la documentation nécessaire sur les paiements des salaires des joueurs, s'ils les ont payés. D'autant plus que certains contestent la fiabilité des chiffres fournis par l'enquête du Synafoc. Et les joueurs quant à eux continuent toujours de languir. Ainsi, le chemin semble encore long pour résoudre cette affaire.

FESPACO 2019

Bilan élogieux pour le 7ème art camerounais ?

Au terme de la 26ème édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou, le 2 mars, seuls Dikongue Pipa et J P Bekolo sauvent le vert rouge et jaune.

Joseph Makon

La vingt sixième éditions du Festival panafricain du cinéma et de la télévision (Fespaco) a refermé ses portes il y a cinq jours. Durant plus d'une semaine, la capitale du Burkina Faso a été le théâtre de l'expression du multiculturalisme et de la diversité artistique africaine. En effet, le cinéma et la création cinématographique qui étaient en vitrine, ont permis aux festivaliers de découvrir une autre facette du cinéma du continent. C'est dans cette logique d'inter-échanges culturelles et artistiques, que l'on situe la présence des dignes ambassadeurs de la culture camerounaise qui ont su redorer le blason du cinéma camerounais malgré le faible taux des prix et distinctions engrangés par les nôtres.

Consécration. Le Fespaco 2019 s'est ouvert par la consécration du cinéaste Pierre Dikongue Pipa au panthéon du 7ème art panafricain. A cet effet, pour immortaliser ce cinéaste Sawa, dont les prouesses ne sont plus à démontrer dans le domaine, un monument en bronze a été érigé sur l'allée des cinéastes sur l'avenue Monseigneur Thevenoud. Pour rehausser l'éclat de la cérémonie, l'auteur du film «Muna Muto» a d'ailleurs été honoré par la présence des autorités camerounaises.



Cette consécration de Dikongue Pipa à Ouagadougou fut ainsi, l'une sinon l'articulation majeure de ce grand rendez-vous du cinéma africain. Le monument en question, se trouve donc aux côtés des autres pionniers tels : Sembene Ousmane, Idrissa Ouédraogo et Gaston Kaboré.

Nominations et honneur. Au départ, ces cinéastes du terroir (Jean Pierre Bekolo, Jean Marie Teno, Benjamin Eyaga, François Wouakouache, Laure Kamga, Michel Kuate, Ebenezer

Kepombia) qui figuraient dans plusieurs catégories, ont réussi à captiver l'attention des membres du jury et des festivaliers. Finalement, seuls les plus poignants ont réussi à se démarquer. C'est notamment le cas de Jean Pierre Bekolo avec son long métrage «Miraculous Weapons» - dont le titre est inspiré du livre «Les Armes Miraculeuses» d'Aimé Césaire - qui a reçu un prix spécial (le prix Sembene Ousmane), d'une valeur de 5000000 de Fcfa. Miraculus, raconte l'histoire de trois femmes, qui se

retrouvent autour d'un condamné à mort dans les années 60, à Free State, un État sud-africain. La sélection du film Miraculous Weapons (les armes miraculeuses) du cinéaste Jean-Pierre Bekolo, disponible sur le marché cinématographique, est un long métrage qui parle du dernier jour d'un condamné à mort. La thématique plus ou moins métaphysique de la vie en milieu carcéral que traite Jean Pierre Bekolo, est sans doute à l'origine de sa sélection car, le film du camerounais, montre la vie en milieu carcéral. Et un membre du jury de dire avec assurance, que Miraculus Weapons participe d'une «esthétique de l'isolement, expression de la pression, de la contrainte physique, sociale et psychologique».

Dans cette série d'éloges aux acteurs du 7ème art camerounais durant la semaine du Fespaco, s'inscrit également la présence de notre compatriote Martial Nguéa parmi les membres du jury du Fespaco 2019. Ce critique de cinéma, a été membre du jury prix spéciaux. Par ailleurs, dans les coulisses, il se murmure même que les films camerounais pourtant jugés très pertinents au regard des sujets qu'ils traitent, pêchent par l'amateurisme de la majorité des acteurs.

Brèves

PEOPLE

Luck Perry est mort

Le célèbre acteur du film Beverly Hills 90210, qui a marqué la jeunesse des années 90 est décédé lundi, des suites d'accident vasculaire cérébral, à Burbankaux États Unis. Luck Perry alias Dilane Mc Kay, a été une source d'inspiration pour les jeunes camerounais de ces années-là. C'est alors que plusieurs garçons ont pu devenir maîtres dans l'art du machisme et de la drague grâce à cet acteur et producteur. Il meurt donc à l'âge de 53 ans, laissant "ses disciples" dans le désarroi total.

SHOW BIZZ

Nyangono du Sud désormais incontournable

Le phénomène Nyangono n'arrête pas d'attirer la sympathie des foules avec son concept «foup fap». Si pour certains, cet opérateur économique draine des foules autour de lui par curiosité, pour d'autres, c'est ça façon innocente de se relâcher et de faire le show au maximum qui lui vaut tant de célébrité. La justesse des notes et la qualité de la musique produite par lui importe peu. Les organisateurs de spectacles en sont même arrivés à trouver en Nyangono du Sud une véritable source de revenu car il contribue à faire prospérer ceux-ci dans leurs affaires. C'est dire donc que "l'arrangement" de Nyangono du Sud qui est "on the air" a déjà commencé !

FILM DOCUMENTAIRE

Le cinéma qui dénonce les violences faites aux femmes

Leticia Tonye Leo va rendre hommage aux dames le 08 mars prochain, avec la sortie officielle de sa nouvelle production cinématographique intitulée «Les prisonnières du silence».

Corine Ewolo
(stagiaire)

En bénéficiant de la collaboration de l'association de lutte contre les violences faites aux femmes, Leticia Tonye Leo, dans son film documentaire intitulé «les prisonnières du silence», veut mener une campagne de sensibilisation et de proximité auprès des femmes, ou des jeunes filles victimes d'agressions de la part de leurs maris, leurs copains ou d'un inconnu. «S'il est avéré qu'il est difficile dans un contexte comme le notre d'avouer d'être une femme battue, garder le silence est aussi une forme de violence que l'on se donne» a mentionné la jeune dame.

En effet, la sortie officielle de ce film documentaire est prévue pour le 08 mars prochain. Si la productrice a choisi cette journée dédiée à la femme, c'est d'abord pour le caractère symbolique, qu'elle représente dans la lutte pour l'émancipation de la femme. En outre dans «les prisonnières du silence», Léaticia Tonye Leo, poursuit des combats pour le respect des droits des femmes, comme le fait d'honorer leur intégrité physique. Dans la même optique, un point d'honneur est



mis sur l'éducation de la jeune fille. Par ailleurs, il faut également noter que, ce film documentaire a été projeté en avant première le 02 mars 2019 à Douala. À cette occasion, trois jeunes camerounaises ont témoigné sur les viols et abus sexuels dont elles ont été victimes.

Associations : Dans la société, ce phénomène d'abus sexuels est devenu courant. A cet effet,

certaines associations apportent leur soutien aux femmes capables de témoigner et de dénoncer ces actes de violences dont elles sont victimes. En réalité, des témoignages sont enregistrés sur les cas de viol recensés au quotidien dans les familles, les quartiers, les établissements scolaires et milieux professionnels au Cameroun. Selon les statistiques du gouvernement camerounais, environ 1,5 million

de camerounaises sont concernées par le viol. Les jeunes filles étant la cible principale, optent pour la plupart du temps pour le silence. C'est la raison pour laquelle, Leticia Tonye Leo dans «les prisonnières du silence», brise la loi de l'Omerta, qui voudrait que lorsqu'une femme est victime d'agression physique, verbale ou encore sexuelle, elle doit dénoncer son bourreau. Dans la lutte contre les violences faites aux femmes, les associations jouent un rôle capital et indispensable grâce à leurs objectifs notamment celui de promouvoir des valeurs humaines positives qui prennent en compte la différence des deux sexes, elles apportent également une aide directe aux femmes victimes de brutalités. Dans le cadre des activités menées par ces associations, il est question d'éduquer les victimes à l'utilisation des structures compétences et des outils appropriés de protection contre la violence vécue. Ainsi donc, la journée internationale de la femme sera l'occasion de valoriser leurs droits.

R&B

Le rappeur Mhd, single d'or étant en prison

Le single «mon bébé» de celui qui se fait appeler le roi de l'Afrotrap vient d'être sacré single d'or. Cet opus, sorti quelques temps avant son incarcération dans l'affaire du meurtre de Loïc Kamtchouang, a le vent en poupe sur la scène musicale. C'est un véritable régal si l'on s'en tient aux paroles et à la rythmique de cette ballade romantique. Par ailleurs, l'incarcération de Mhd, semble ne pas perturber son agenda car son succès lui vaut une programmation dans plusieurs concerts en ce mois de mars.

ENERTIC

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TIC EN AFRIQUE CENTRALE

Partenaires Techniques

IFTIC-SUP



CONCOURS

Pour une formation accélérée de 100 techniciens en installation des équipements solaires

Date de concours : Samedi 16 Mars 2019

Date limite de dépôt des dossiers :
Mercredi 13 Mars 2019 à 12 h

PROGRAMME DE FORMATION SUPERVISÉ PAR NOTRE PARTENAIRE ISRAËLIEN DE RENOMMÉE MONDIALE "BLEUPOWER"

- Production de l'énergie électrique et de l'énergie solaire ;
- Montage des équipements électriques ;
- Installation des kits solaires ;
- Maintenances des dispositifs solaires ;
- Module de formation MIJEF 2035 (Informatique, initiation à l'entrepreneuriat et à la citoyenneté).

Date début des cours : Lundi 18 Mars 2019

Conditions d'admission

L'admission se fait exclusivement par voie de concours.
Elle est ouverte à tout candidat titulaire du BEPC ou du CAP.

Dossier de candidature :

- 1)- Une demande manuscrite adressée au PCA de l'IFTIC-SUP;
- 2)- une copie certifiée conforme du BEPC ou du CAP ;
- 3)- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois mois;
- 4)- 04 photos d'identité (4X4) ;
- 5)- 5.000 CFA des frais de dossier.

A l'attention des collectivités territoriales décentralisées et des institutions privées et étatiques, une offre de formation est disponible pour les agents et cadres de ces institutions.

Contacts : Tél. : 677 924 889 / 699 539 324 / 674 531 333

B.P. 33 384 Yaoundé, Awaé-escalier Tél. : +237 243 01 32 33 / 677 924 889 / 699 539 324
Site web : www.iftic-sup.net e-mail : contact@iftic-sup.net